



LIVRET D'ACCUEIL
RÉSIDENCES
AUTONOMIE



Résidence Les Acacias
Résidence Les Peupliers



Le Mot du Maire

Faire le choix d'accompagner nos populations est une priorité pour notre ville. Cela concerne de nombreuses actions quotidiennes et nous avons souhaité développer un parcours de vie locale de la petite enfance à nos personnes âgées. Celui-ci s'inscrit par des lieux d'accueil en réponse aux besoins des personnes dans le temps.

C'est le cas de nos deux résidences autonomie ; pour répondre à un logement en centre ville, à un accompagnement d'aide locale, à de nouvelles relations humaines, nos structures sont à votre disposition.

L'équipe de travail qui vous recevra et assurera votre quotidien est à votre écoute et en charge de votre confort.

En résidence autonomie chaque nouveau résident installe une nouvelle étape de vie.

Alors partageons-là ensemble.

Dominique LOTTE

Maire de Gueugnon

Président de la CCEALS

Vice-Président du Conseil Départemental

Présentation

La résidence autonomie est un établissement non médicalisé, proposant des logements à titre de résidence principale. Sa mission est de répondre aux besoins des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, autonomes ou faiblement dépendantes et désireuses de vivre en collectivité. Les personnes accueillies doivent avoir un Groupe Iso Ressources (GIR) situé entre 4 et 6. Tout est mis en œuvre pour que qu'elles vivent dans un lieu sécurisé, convivial et stimulant pour prévenir la perte d'autonomie.

A Gueugnon, il existe deux structures de ce type ; elles sont gérées par la ville.

- **les Acacias** : 20 rue du Port
- **les Peupliers** : avenue du Stade

Ces résidences autonomie comportent des locaux privatifs et des locaux communs affectés à la vie collective dont l'usage est facultatif. Elles permettent le maintien de l'autonomie des personnes, la création de liens et la sécurisation de jour et de nuit. L'accessibilité sociale est favorisée grâce à des tarifs d'hébergement avantageux.

Le résident reste autonome, libre de ses horaires et de ses allées-venues. Il peut continuer de recevoir amis et proches et rompre son isolement grâce à la présence des occupants de la résidence et de la proximité du centre-ville, avec ses services, ses commerces, ses activités. L'hébergement est à la charge des résidents qui peuvent bénéficier de l'aide sociale et d'une aide au logement. Il est possible de faire appel à différents services, notamment les aides à domicile, médecins et infirmiers libéraux de son choix.

L'inscription se fait auprès du Service Accompagnement des Populations de la Ville de Gueugnon dont les bureaux se trouvent à la "Résidence des Acacias". Le personnel accompagne les résidents dans différentes démarches.



Hakim BOUDJADJA
Directeur du Pôle Social

Service Accompagnement des Populations

20, rue du Port - Tél. **03 85 85 56 80** - service.accompagnement.populations@ville-gueugnon.fr

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h 15 à 17 h 15



Anne-Marie LOREAU, Agent comptable et
Isabelle LAUPIN, Cheffe du service



Aurore GARDECHAUX
Agent d'accueil



Fabien CHAMPLAUD
Gardien

Sandrine DEDIENNE conduit la Navette, **Laurinda MAGHALÈS** et **Nadine BOULOT** sont agents d'entretien.

Les Peupliers

20 appartements (6T1 et 4 T1 bis de 32 m² et 10 T2 de 48 m² plus un balcon) confortables, spacieux et lumineux, sur 3 étages

Surplombant l'Arroux et situé sur un terrain arboré, la résidence comprend un hall d'accueil et de rencontre, un espace de restauration et un salon de détente et d'activités pouvant être réservé à titre privé pour l'accueil des familles.

Agencement :

- partie cuisine avec 2 plaques électriques de cuisson, 1 réfrigérateur et 1 grand placard en plus pour les T1 bis
- séjour (chambre/séjour pour les T1 et T1 bis) avec prise de téléphone, TV, placard
- chambre seulement pour les T2
- cabinet de toilette avec douche, lavabo, WC de plain pied et adapté aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Services à disposition : laverie, téléassistance et animations.

Loyers mensuels :

Charges comprises

(eau, ascenseur, frais de fonctionnement et chauffage)

- 387,69 € pour les T1 (dépôt de garantie 270 €)
- 406,27 € pour les T1 bis (dépôt de garantie 280 €)
- 553,88 € pour les T2 (dépôt de garantie 400 €)



Les Acacias



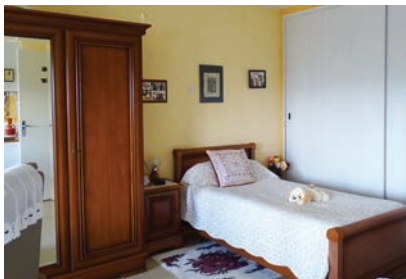
77 studios de 32 m², confortables, spacieux et lumineux, sur 5 étages, avec un balcon



Espace de vie commun climatisé avec un hall d'accueil et de rencontre propice aux échanges, un lieu de restauration et un salon de détente et d'activités.

Agencement :

- entrée particulière
- partie cuisine avec 2 plaques électriques de cuisson et placard sous évier
- cabinet de toilette avec douche, lavabo, WC
- pièce chambre/séjour avec prise de téléphone, TV, placard
- cave en sous-sol
- sonnette d'appel pour joindre le personnel de garde.



Services à disposition : gardiennage 24h/24h, laverie, animations 2 fois par semaine (gym douce, atelier bien-être, atelier tablette, peinture, jeux de société, promenade...), 2 chambres "invités" pour accueillir les familles.

Tarifs :

- Dépôt de garantie : 250 €
- 434,30 € de loyer mensuel, charges comprises (eau, ascenseur, frais de fonctionnement et chauffage)
- 11,50 € la nuitée pour une chambre "invité"
- 87,77 € par trimestre pour la location d'un garage



Restauration

Ce service facultatif est assuré dans les deux résidences par la Cuisine Centrale, un service municipal qui fournit aussi les restaurants scolaires. Il fonctionne du lundi au samedi midi, à l'exception des jours fériés.

Les cuisiniers élaborent une cuisine gourmande et savoureuse où de nombreux produits frais et locaux composent des recettes traditionnelles et créatives.

Famille ou amis peuvent également commander leurs repas en réservant à l'avance auprès du service Accompagnement des population.

Tarifs :

- 5,80 € pour les résidents
- 7,90 € pour les invités
- 4,60 € un repas froid
- 0,95 € un potage



Transport à la demande

“La Navette” est un service municipal qui offre la possibilité à tous les Gueugnonnais de se déplacer en ville. Le véhicule est adapté pour les personnes à mobilité réduite.

Le transport se fait à la demande, soit pour se rendre dans les commerces, aux rendez-vous médicaux, au marché, à la banque, à une association...

Réservation :

Avant chaque trajet, il faut réserver en appelant le **0 8000 71130** (numéro vert)

- lundi entre 14 h à 17 h 30
- mercredi entre 8 h 30 à 12 h

Tarifs :

- 0,80 € l'aller/retour
- 7 € carnet de 10 voyages



Planning de la Navette					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin			8 h 30 → 12 h 00 RÉSERVATIONS AU Numéro Vert 08000 71130 APPEL GRATUIT	8 h 30 → 12 h 00 MARCHÉ	9 h 00 → 12 h 00 Transport collectif
Après midi	14 h 00 → 17 h 30 RÉSERVATIONS AU Numéro Vert 08000 71130 APPEL GRATUIT	14 h 00 → 17 h 30 Transport collectif	14 h 00 → 17 h 30 Transport collectif	14 h 00 → 17 h 30 Transport collectif	14 h 00 → 17 h 30 Transport collectif

Mairie pour renseignements avant la demande

Transport collectif : commerce, médecin, laboratoire, cabinet radiologie, dentiste, pharmacie, banque, coiffeur, cimetière.

Le cadre de vie

Les résidences des Acacias et des Peupliers permettent d'offrir un cadre de vie agréable dans un environnement calme et sécurisé. Leur situation en plein centre-ville favorise l'autonomie et l'insertion dans la vie locale.

Cette formule répond aux besoins de ceux qui, pour des raisons diverses (perte de conjoint, isolement, sentiment d'insécurité...) souhaitent ne plus rester chez eux tout en conservant les avantages du logement individuel.

Les résidents peuvent bénéficier d'activités et de services annexes (espaces conviviaux, service de restauration, animations...) dont l'usage est facultatif.

Envisager l'entrée dans une résidence autonomie est un pas, certes difficile, mais cela permet de se libérer des contraintes matérielles (courses, repas...), de se sentir en sécurité et de maintenir les stimulations sociales.



Résidence Les Peupliers



aperam

Pont Emiland Gauthier



Eglise

Résidence Les Acacias



Maison Médicale



Charte de la personne accueillie



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et

Le personnel des résidences autonomie s'engage à respecter cette charte.